



2B, Avenue Pierre de Coubertin  
38170 Seyssinet-Pariset



18, rue de la Tuilerie  
38170 Seyssinet-Pariset

## HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

### Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 novembre 2024 –  
Résolution n°15

## HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

Société anonyme

RCS Grenoble 452 830 664

### Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 novembre 2024 – Résolution n°15

A l'assemblée générale de la société HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du code de commerce, soit à la date de l'avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.


Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 octobre 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars Gourgue

DocuSigned by:  
  
9E121A49E74144D...  
Bertrand CELSE

BBM & Associés

DocuSigned by:  
  
40D9605575F54D0...  
Laurent COHN